

RAPPORT ANNUEL 2005-2006



Agence **F**orestière des **B**ois-**F**rancs

TABLE DES MATIÈRES

1.	LE MOT DU PRÉSIDENT.....	5
2.	L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS	7
2.1	SON INSTITUTION.....	7
2.2	SA MISSION.....	7
2.3	SON TERRITOIRE	7
2.4	SA STRUCTURE	8
2.5	SES MEMBRES	9
2.6	SON CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	10
2.7	SON CONSEIL EXÉCUTIF	13
2.8	LE COMITÉ EXPERT	13
2.9	SON PERSONNEL.....	14
3.	LE RAPPORT DES ACTIVITÉS	15
3.1	CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARTENAIRES.....	15
3.2	CONTRIBUTIONS NON MONÉTAIRES DES PARTENAIRES	17
3.3	LE PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES	18
3.4	LE PROGRAMME DE MESURES D'ATTÉNUATION À LA BAISSÉ DE POSSIBILITÉ FORESTIÈRE SUR FORÊT PUBLIQUE	20
3.5	LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE	21
3.6	PROJETS D'AMÉNAGEMENT INNOVATEUR DES FORÊTS FEUILLUES	22
3.7	LE TRANSFERT DES DONNÉES GÉOMATIQUES.....	23
3.8	SUIVI DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES	23

4.	BREF BILAN DES 10 DERNIÈRES ANNÉES	24
4.1	LE PROGRAMME RÉGULIER.....	24
4.2	LES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE...	26
4.3	LE VERGLAS DE 1998.....	26
5.	PLAN D' ACTIONS 2006-2007	27
5.1	VOLET PROTECTION.....	27
5.2	VOLET AMÉNAGEMENT FORESTIER	27
5.3	TRANSFERT DE CONNAISSANCES	28
5.4	VOLET MULTIRESSOURCE	28

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON 2006-2007

ANNEXE II LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX SYLVICOLES 2005-2006

ANNEXE III LES ÉTATS FINANCIERS CLOS AU 31 MARS 2006

1. LE MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour,

Dix ans déjà. Comme ça passe vite ! C'est ce qu'on se dit devant nos enfants ou petits enfants.

Cette année, nous en sommes au dixième anniversaire de notre organisation. Ici, je profite de l'occasion pour souligner particulièrement le travail de tous les employés, directeurs généraux, l'équipe du PPMV ainsi que tous les administrateurs et les collaborateurs ayant contribué au développement de l'Agence depuis sa mise en place.

Il est maintenant le temps de se questionner sur ce que nous avons réalisé au cours de cette période. Nous devons analyser notre performance à tous les points de vue, constater nos points forts et corriger nos faiblesses dans le but de bien s'orienter pour le futur.

Bien-sûr, pour y arriver, nous devons nous approprier une vision pour l'avenir, laquelle doit être partagée par tous les partenaires de l'Agence. Pour cela, les partenaires doivent réaffirmer leur engagement dans l'Agence. À cette fin, la tenue d'un Sommet sur la forêt privée du Centre-du-Québec serait sans doute une bonne occasion de mesurer les mandats des partenaires et de concrétiser leurs engagements respectifs face à l'Agence et à ses objectifs.

Depuis ces dix dernières années, la situation de notre forêt régionale a, quant à elle, évolué et nous devons considérer nos connaissances pour mesurer les actions à privilégier pour l'avenir.

La rencontre des partenaires du mois de mai dernier laisse aux agences un message de contraintes budgétaires mais confirme tout de même la place primordiale qu'elles occupent pour le développement de la forêt privée québécoise.

L'établissement d'un mandat élargi suite au rapport Coulombe et l'entente régionale avec la Conférence régionale des Élus du Centre-du-Québec (CRÉCQ) dans le cadre de la mise en place de la Commission forestière régionale ajoutent une ouverture à la démocratisation de nos forêts et offrent quelques moyens pour y arriver.

Je suggère de faire le point sur les choix à faire pour l'avenir de façon à ce que nos orientations soient soutenues au niveau du Comité des partenaires de la forêt privée (anciennement le Comité de suivi du Sommet ou CSS). La consultation des partenaires régionaux devient donc fondamentale.

Au cours de l'année que nous terminons, nous avons renforcé nos liens avec la CRÉCQ pour confirmer le mandat d'agent de développement pour la forêt régionale. Les premiers fruits de cette entente seront sans doute récoltés dans la prochaine année.

La révision des programmes permettra de moduler ou de cibler davantage certains travaux pour mieux performer dans la mise en valeur de nos boisés. Pour parvenir à cette fin, nous devons nous assurer de consolider et compléter notre équipe permanents pour pouvoir aller plus en profondeur dans nos dossiers. C'est bien d'investir l'argent disponible le plus possible sur le terrain, toutefois, encore faut-il s'assurer qu'il est investi au bon endroit. Proposons de nouvelles formules si nécessaire et gardons ce cap sur le développement forestier régional.

Je remercie notre personnel et nos partenaires pour leur précieuse collaboration et souhaite que le climat positif de cette année nous guide dans nos choix stratégiques à venir. Nous en sommes là.

Salutations cordiales et bonne Assemblée Générale



2. L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

2.1 SON INSTITUTION

L'Agence Forestière des Bois-Francis a été instituée le 13 novembre 1996 suite aux travaux des partenaires de la forêt privée lors de la tenue du Sommet sur la forêt privée en 1995. L'Agence est une personne morale à but non lucratif et son fonctionnement est régi par les articles 335 à 354 du Code civil du Québec.

2.2 SA MISSION

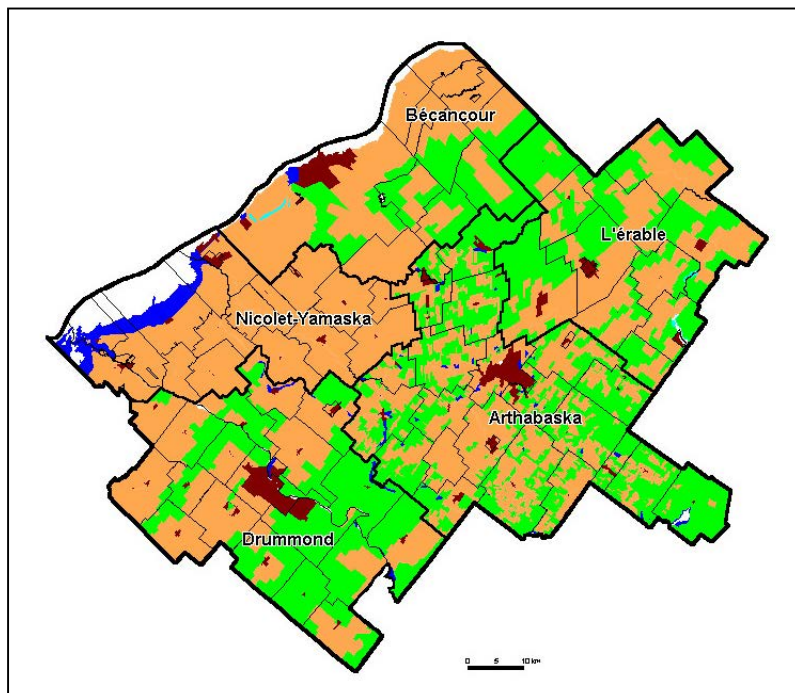
L'agence a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées du territoire du Centre-du-Québec, en particulier par :

- l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

À cette fin, l'Agence favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ses activités.

2.3 SON TERRITOIRE

Le territoire de l'Agence forestière des Bois-Francis couvre la région administrative du Centre-du-Québec. Il s'étend sur près de 7 000 km² et 98 % de ce dernier appartient au domaine privé. La population de la région regroupe plus de 226 800 personnes. Celle-ci est répartie en 81 municipalités qui sont regroupées en cinq (5) municipalités régionales de comté (MRC).



Le territoire forestier de l'Agence se caractérise par :

- 3 grandes zones écologiques : Érablière à caryer, Érablière à tilleul et Érablière à bouleau jaune
- 2 zones topographiques : Plaine du St Laurent et Coteaux des basses Appalaches
- Plus de 333 500 ha boisés, ce qui représente 47 % de la superficie totale de la région sans eau
- 60 % en forêts feuillues, 27 % en forêts mixtes et 8 % en forêts résineuses
- 75 % des forêts au stade jeune et 16 % en forêts matures

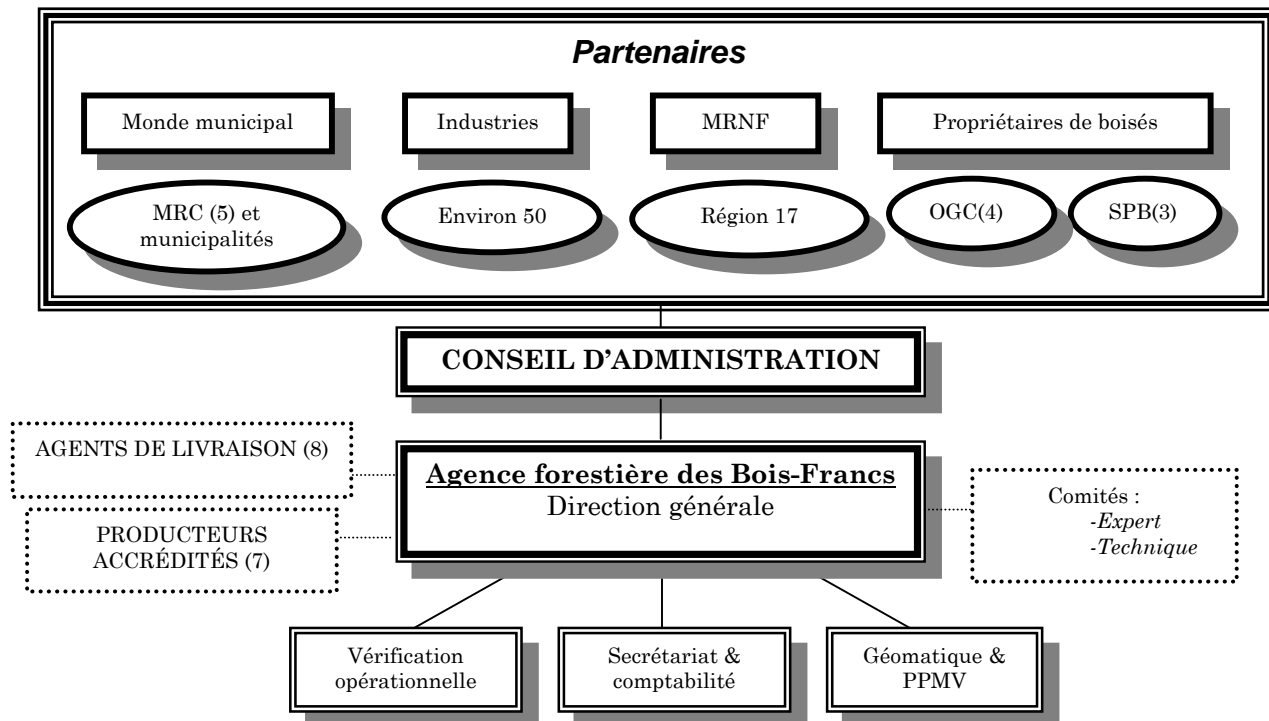
Les propriétaires de boisés de la région se caractérisent par :

- 9 500 propriétaires de boisés
- 2 560 propriétaires ayant le statut de producteur forestier
- Superficie moyenne de leurs boisés : 44 ha
- Âge moyen des producteurs forestiers : 55 ans

MRC	Superficie forestière	%	Superficie totale sans eau	%
Arthabaska	97 227 ha	29,2	188 550 ha	27,0
Bécancour	59 438 ha	17,8	114 417 ha	16,4
Drummond	71 989 ha	21,6	165 093 ha	23,6
Érable	76 826 ha	23,0	129 887 ha	18,6
Nicolet-Yamaska	28 045 ha	8,4	100 477 ha	14,4
TOTAL	333 525 ha		698 424 ha	

2.4 SA STRUCTURE

Conformément aux décisions découlant du Sommet sur la forêt privée, l'Agence est formée de quatre partenaires, soit : Le monde municipal, les industries de transformation du bois, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et les propriétaires de boisés.



2.5 SES MEMBRES

En vertu du statut et des règlements de l'Agence forestière des Bois-Francs, il est possible pour les acteurs forestiers impliqués dans la région Centre-du-Québec d'en devenir membres. Il existe deux statuts de membres au sein de l'Agence : les membres réguliers et les membres associés.

LES MEMBRES RÉGULIERS

Peut être admis comme membre régulier de l'Agence, toute **personne morale** ou **organisme** œuvrant sur le territoire de l'Agence et faisant partie de l'une ou l'autre des catégories et sous-catégories de membres suivantes :

- Les **municipalités** incluant les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales;
- Les **organismes reconnus de producteurs forestiers**, lesquels se divisent en deux sous-catégories : les organismes de gestion en commun (OGC) et les syndicats de producteurs de bois (SPB);
- Les **titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois**, tels que : les industriels du sciage, des pâtes et papiers, des panneaux, déroulage, etc.

Les membres réguliers en date du 31 mars 2006 sont :

Dans la catégorie : Les municipalités Organismes

MRC Arthabaska	MRC
MRC Bécancour	MRC
MRC Drummond	MRC
MRC Érable	MRC
MRC Nicolet-Yamaska	MRC

Dans la catégorie : Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois Organismes

Abitibi-Consolidated (St-Raymond)	Sciage
Domtar Inc.	Pâtes et papiers
Fontaine inc.	Sciage
Gérard Crête et Fils	Sciage
Scierie Lemay (Cascades)	Sciage
Spruce Falls	Panneaux
Vexco inc.	Sciage

Dans la catégorie : Les organismes reconnus de producteurs forestiers

Organismes **Sous-catégorie**

Aménagement forestier coopératif de Wolfe	OGC
Groupement agroforestier Lotbinière-Mégantic	OGC
Groupement forestier Nicolet-Yamaska	OGC
Société sylvicole Arthabaska-Drummond Inc.	OGC
Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec	SPB
Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	SPB
Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie	SPB

LES MEMBRES ASSOCIÉS

Peut être admis : toute personne ou organisme œuvrant sur le territoire de Centre-du-Québec, ayant des intérêts connexes à ceux de l'Agence et étant intéressé à promouvoir les objectifs de celle-ci. Cependant les membres associés ne bénéficient pas du cens d'éligibilité au conseil d'administration ni au droit de vote aux assemblées des membres. Toutefois, ils ont le droit d'assister à ces assemblées et même d'y prendre la parole.

Les membres associés en date du 31 mars 2006 sont :

Conseillers forestiers de la région de Québec	Agent de livraison
Luc Bournival	Agent de livraison

2.6 SON CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à son règlement intérieur, le conseil d'administration de l'Agence est composé de quatorze (14) administrateurs représentant le Ministre (2), le milieu municipal (4), les propriétaires de boisé (2 SPB et 2 OGC) et le milieu industriel (4).

Chaque groupe jouit d'un nombre égal de voix même si le nombre d'administrateurs est différent d'un groupe à l'autre.

Le conseil d'administration administre l'organisme et les affaires de l'Agence. Il exerce ses pouvoirs par voie de résolutions, étudie toute question qui lui est soumise par l'assemblée générale et veille à la bonne administration de l'Agence. Les décisions du conseil d'administration sont prises sur la base du consensus, c'est-à-dire lorsque aucun groupe d'administrateurs ne s'oppose à la décision proposée. Lorsque le consensus n'est pas possible, la décision est prise sur la base de la politique de fonctionnement du conseil d'administration et du conseil exécutif.

Au 31 mars 2006, le Conseil d'administration de l'Agence était composé de :

Groupes	Administrateur	Organisme	Mandat
<i>Président</i>	Pierre Gaudet	Nommé par le conseil d'administration	2005-2006
<i>Ministre</i>	Antoine Monfet	Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune	
	Henri Ouellet		
<i>Monde municipal</i>	Claude Bahl	MRC de Drummond	2004-2006
	Bertrand Fortier	MRC de l'Érable	2005-2007
	Mario Lyonnais	MRC de Bécancour	2004-2006
	François Marcotte	MRC d'Arthabaska	2005-2007
<i>Industrie</i>	David Boisvert	Vexco inc.	2005-2006
	Guy Dumont	Abitibi-Consolidated (St-Raymond)	2005-2006
	Jean-David Laberge	Scierie Lemay (Cascades)	2005-2007
	<i>Siège vacant</i>		
<i>Propriétaires (OGC)</i>	Serge Chartrand	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	2004-2006
	Pierre-Yves Germain	Société sylvicole Arthabaska-Drummond	2005-2007
<i>Propriétaires (SPB)</i>	Marcel Boilard	Syndicat producteurs bois Centre-du-Québec	2004-2006
	Denis Villeneuve	Syndicat propriétaires forestiers région Québec	2005-2007

Le conseil d'administration s'est réuni à huit (8) occasions au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2006. Les points qui ont constitué les ordres du jour des réunions sont :

ADMINISTRATION

- Lecture et adoption des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et du conseil exécutif
- Examen du bilan financier et du rapport annuel
- Élection des officiers
- Nomination du secrétaire
- Nomination des signataires des effets bancaires
- Acceptation des administrateurs en cours de mandat
- Suivi des événements en cours
- Suivi des statistiques administratives
- Suivi des résultats de la vérification opérationnelle
- Acceptation des démissions de certains administrateurs
- Nomination des nouveaux administrateurs

DÉCISIONS

- Adoption d'une résolution visant à surseoir aux travaux du comité ad hoc et d'attendre les décisions faisant suite au rapport Coulombe
- Adoption de l'indexation des conditions salariales des employés
- Adoption de l'indexation des frais de déplacement avec ajustements hebdomadaires
- Acceptation de contribuer au financement pour la réalisation de 2 capsules forestières
- Adoption des normes administratives et techniques 2005-2006
- Adoption du budget administratif 2005-2006
- Adoption de la grille de taux 2005-2006
- Accréditation des agents de livraison pour 2005-2006
- Adoption de la programmation de travaux 2005-2006

- Adoption du budget du programme d'aménagement 2005-2006
- Adoption des documents d'informations transmis au MRNF pour les versements
- Adoption de la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle 2006
- Acceptation d'un contrat de vérification opérationnelle des projets de volets II avec la CRÉCQ
- Adoption d'une résolution visant à réinjecter 100 000 \$ provenant des surplus budgétaires dans le programme régulier pour la réalisation de travaux d'entretien de plantation
- Adoption d'une résolution visant à remplacer le photocopieur désuet par l'achat d'un nouveau
- Adoption d'une résolution visant à réinjecter 58 082 \$ provenant des surplus budgétaires dans le programme régulier pour la réalisation de premières éclaircies commerciales
- Adoption d'une résolution visant le partage de l'enveloppe de 50 000 \$ octroyés par le MRNF pour exécuter des éclaircies commerciales de plantations résineuses (mesures d'atténuation de la baisse de possibilité forestière en SEPM)
- Acceptation de présenter un projet d'inventaire des plantations résineuses âgées de 15 à 30 ans au programme de Volet II 2006-2007
- Adoption de la mise à jour des traitements sylvicoles 2006-2007

DISCUSSIONS

- Programme Forêt 2020 (gouvernements fédéral et provincial) visant le reboisement des friches agricoles
- Rencontre avec les ministres Pierre Corbeil et Nathalie Normandeau lors d'une tournée de consultation
- Mise en place et structure de la Commission forestière régionale
- Augmentation du prix du carburant pour les travailleurs sylvicoles
- Stratégie sylvicole 2006-2007 et 2007-2008 (plan d'action 2006-2008)
- Mandat de gestion et de coordination de la Commission forestière régionale

INFORMATIONS

- Communiqué de presse de la FPBQ face aux mesures pour atténuer les impacts de la possibilité forestière
- Séances de consultation sur le pipeline St-Laurent (Ultramar)
- Rencontre des présidents des Agences avec le ministre Pierre Corbeil et remise d'un document concernant la vision des Agences
- Lettre de revendication de la CRÉCQ sur les besoins pour accroître la possibilité forestière du territoire de l'Agence
- Lettre des présidents d'Agences au ministre Pierre Corbeil consignnant les demandes des Agences et les propos du ministre lors de la dernière rencontre
- Lettre du SPBCQ concernant le manque de budget pour les travaux d'entretien de plantations
- Réflexion de RESAM sur la disparité des visions régionales
- Confirmation du ministre Pierre Corbeil du report du dépôt de la mise à jour du PPMV
- Réaction des propriétaires face au passage du pipeline (Ultramar) et de la sollicitation des promoteurs d'énergie éolienne
- Lettre de la CRÉCQ au ministre Pierre Corbeil pour signifier sa volonté de mettre en place une Commission forestière régionale avec le soutien financier du MRNF
- Confirmation d'un montant de 173 000 \$ octroyé à la CRÉCQ pour la mise en place de la Commission forestière régionale
- Lettre de Domtar concernant la certification environnementale
- Colloque sur le développement durable
- Comptes rendus du Comité du Suivi du Sommet (CSS)

2.7 SON CONSEIL EXÉCUTIF

Le conseil exécutif réalise une analyse préliminaire des orientations et des affaires nouvelles. Les séances se déroulent selon la même approche que les réunions du conseil d'administration, c'est-à-dire : administration, décision, discussion, information et varia. Le point « Décision » génère des décisions à caractère administratif et technique et des recommandations ou des scénarios pour discussion ou décision au conseil d'administration.

Au 31 mars 2006, le conseil exécutif était composé de :

GROUPE	ADMINISTRATEUR	ORGANISME
<i>Monde municipal</i>	Pierre Gaudet, président	Délégué par les MRC
<i>Propriétaires (SPB)</i>	Marcel Boilard, vice-président	Syndicat des producteurs de bois Centre-du-Québec
<i>Propriétaires (OGC)</i>	Pierre-Yves Germain	Société sylvicole Arthabaska-Drummond
<i>Industrie</i>	Jean-David Laberge	Scierie Lemay (Cascades)
<i>Ministre</i>	Henri Ouellet	Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune

Les membres du conseil exécutif se sont réunis à quatre (4) occasions.

2.8 LE COMITÉ EXPERT

Les membres du comité expert sont mandatés par le conseil d'administration pour étudier certains aspects plus techniques liés à la livraison du programme.

Au 31 mars 2006, le comité expert était composé de :

GROUPE	REPRÉSENTANT	ORGANISME
<i>Ministre</i>	Pierre Jean	Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune
<i>Monde municipal</i>	Bertrand Fortier président	MRC de l'Érable
<i>Propriétaires (OGC)</i>	Alexandre Labonté	Société sylvicole Arthabaska-Drummond
	Martin Larrivée	Aménagement forestier coopératif de Wolfe
<i>Propriétaires (SPB)</i>	Ghislain Leblond	Syndicat des producteurs de bois du Centre Québec
	Denis Villeneuve	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
<i>Industrie forestière</i>	David Boisvert	Vexco inc.
<i>Agents de livraison indépendants</i>	Claude Bergeron	Conseillers forestiers de la région de Québec
<i>Propriétaires accrédités</i>	Marcel Boilard	

Les membres du comité expert se sont réunis à deux (2) occasions.

Les dossiers suivants ont fait l'objet des travaux du comité expert :

- Durée de vie des prescriptions sylvicoles
- Plan d'action 2006-2008
- Formation sur les normes de martelage MSCR
- Inventaire des plantations résineuses
- Critère d'éligibilité des visites-conseils
- Normes de coupes dans les futaies irrégulières
- Intégration des données forestières dans le SIGGA
- Fluctuation du coût du carburant et le taux des travaux sylvicoles
- Cahiers de normes 2006-2007

2.9 SON PERSONNEL

Le personnel de l'Agence voit à appliquer les décisions découlant du conseil d'administration. Il soutient aussi administrativement et techniquement les agents de livraison dans leurs activités.

Le personnel de l'Agence est composé de :

Céline Brault

Adjointe administrative
Gestion comptable
Soutien administratif aux programmes
Soutien administratif général
Géomatique
Secrétariat

Steve Garneau

Technicien forestier
Vérification opérationnelle programme régulier
Vérification opérationnelle programme Volet II
Support aux agents de livraison
Mise à niveau des normes

Guy Larochelle, ing. f.

Directeur général
Gestion des programmes d'aménagement
Gestion du personnel
Secrétaire du conseil d'administration
Responsable de l'Agence

3. LE RAPPORT DES ACTIVITÉS

L'Agence forestière des Bois-Francs vous présente son rapport d'activités pour l'exercice financier 2005-2006. Ce rapport couvre les activités du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006. L'Agence complète ainsi sa dixième année d'opération depuis sa création en 1996.

3.1 CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARTENAIRES

La réalisation de travaux sylvicoles et le fonctionnement de l'Agence se fait grâce à la contribution financière directe de deux partenaires soit, le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune et les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui s'approvisionnent en bois provenant des forêts privées du territoire de l'Agence.

PARTENAIRE	2004-2005	2005-2006
Ministre « programme régulier »	1 996 000 \$	1 996 000 \$
Ministre « programme éclaircies commerciales »		50 000 \$
Industrie	327 339 \$	352 867 \$*
TOTAL	2 323 339 \$	2 398 867 \$

* En 2005-2006, la contribution des industries inclut un montant de 19 144 \$ reçus pour des prélèvements antérieurs à l'année d'exercice.

Par décret du MRNF, la contribution des industriels a été fixée à 1.20\$/m³s. Les 51 usines qui ont contribué au financement de l'Agence en 2005-2006 sont, par ordre alphabétique, les suivantes :

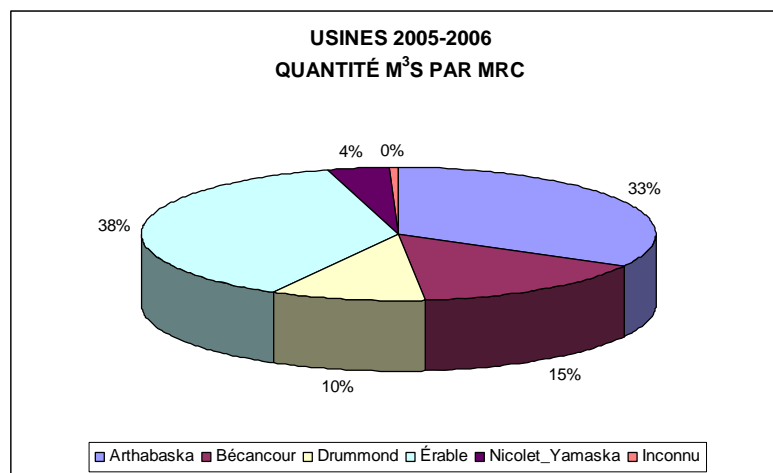
Abitibi-Consolidated inc. (Grand-Mère)
Abitibi-Consolidated inc. (St-Raymond)
Armand Duhamel et Fils inc.
Bardeaux et cèdres St-Honoré
Beaubois Coaticook
Blanchette et Blanchette inc.
Bois St-Pierre
Boiscarvin inc.
Busque et Laflamme inc.
Carrier et Bégin inc.
Clermond Hamel Ltée
Clôtures Rustiques L.G. inc.
Coopérative Travailleurs Scierie Jos St-Amant
Coopérative des producteurs forestiers KRTB
Domtar inc. (Division papiers)
Domtar inc. (Ste-Marie)
Dufaut et Frère inc.
Fontaine inc.
Gérard Crête et Fils inc. (St-Séverin)
Gestofor inc.
Industries Maibec inc. (St-Pamphile)
Industries Maibec inc. (St-Théophile)
Industries manufacturières Mégantic inc.
Kruger inc. (Trois-Rivières)
Kruger Wayagamack inc.
La Cie Commonwealth Plywood (Shawinigan)

Les Bois DMKJ
Les Bois Jean-Pierre Ltée
Les Bois Traités M.G. inc.
Les Entreprises JM Champeau inc.
Les Paniers P. & P. inc.
Les Produits forestiers D.G. Ltée
Matériaux Blanchet inc.
Mobilier Rustique inc.
Moulin à scie R. Proulx & Fils
Multibois F. L. inc.
Pabaced GDS inc.
Placages Mégantic inc.
Produits forestiers Champlain inc.
Scierie Alexandre Lemay et Fils inc.
Scierie Blondeau inc.
Scierie Cojovi senc
Scierie Lapointe et Roy Ltée
Scierie Lauzé-Joly inc.
Scierie Leduc (Division Stadacona inc.)
Scierie Lemay inc. (Cascades)
Scierie Tech inc.
Scierie Valcourt inc.
Spruce Falls (St-Georges-de-Champlain)
Vexco inc.
Wilfrid Paquet et Fils Ltée

Les tableaux qui suivent montrent les résultats de l'année en termes de déclarations d'achat de volumes de bois par les industries forestières, et ce, par territoire de MRC et par essence.

VOLUME DE BOIS PRÉLEVÉ PAR MRC (m³ s.)

MRC	2004-2005	2005-2006
Arthabaska	93 542	91 958
Bécancour	47 049	42 108
Drummond	16 033	27 519
Érable	105 895	104 326
Nicolet-Yamaska	12 949	10 932
<i>Inconnu</i>	3 212	1 259
TOTAL	278 680	278 102



VOLUME DE BOIS PRÉLEVÉ PAR ESSENCE OU GROUPE D'ESSENCES (m³ s.)

ESSENCE	2004-2005	2005-2006
Sapin et épinette	180 381	171 904
Mélèze	2 305	2 789
Pins	16 383	26 278
Pruche	1 549	2 004
Thuya	15 263	10 705
Résineux mélangés	9 445	5 821
Bouleau jaune	1 828	2 120
Bouleau à papier	34	79
Érable rouge	440	377
Érable à sucre	1 027	624
Feuillus autres	19 624	23 104
Peuplier faux-tremble	8 461	6 893
Peupliers autres	21 940	25 404
TOTAL	278 680*	278 102

* Les quantités déclarées en 2004-2005 ont été réajustées selon les volumes reçus après l'exercice clos de l'année antérieure, soit 15 954 m³ s.

Selon les données des syndicats de producteurs de bois présents sur le territoire de l'Agence, voici, en fonction de la possibilité forestière calculée dans le PPMV, les livraisons de bois en m³ solides, au cours des 5 dernières années civiles, soit pratiquement la période couverte par la programmation quinquennale du PPMV:

Groupes d'essence	Possibilité forestière	2001	2002	2003	2004	2005
Sapin, épinette, pin gris	143 000	159 558	195 638	154 987	160 293	191 685
Autres résineux	64 000	40 901	48 798	28 201	34 547	47 966
Feuillus mélangés	140 000	43 470	60 602	28 979	15 997	25 351
Peupliers	55 000	36 612	41 926	27 519	26 533	33 306

Le partage du financement entre les partenaires prévoit que les propriétaires doivent contribuer au financement du programme à la hauteur de 20%. Cette contribution peut être sous forme d'argent ou d'effort dans le cas où le propriétaire effectue ses travaux lui-même. Ainsi, l'Agence estime la participation financière des propriétaires forestiers à plus de 573 000 \$ pour la réalisation de leurs travaux d'aménagement en 2005-2006.

3.2 CONTRIBUTIONS NON MONÉTAIRES DES PARTENAIRES

Cette année encore, les partenaires ont supporté leur Agence à divers degrés en s'impliquant sur les conseils, les comités et autres appuis. L'estimation de la valeur des contributions non monétaires apparaît ci-après :

Groupes	Organisme	Valeur	Total
<i>Ministre</i>	Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune	4 000 \$	4 000 \$
<i>Monde municipal</i>	MRC d'Arthabaska	1 200 \$	8 600 \$
	MRC de Bécancour	1 400 \$	
	MRC de Drummond	1 200 \$	
	MRC de l'Érable	2 000 \$	
	MRC de Nicolet-Yamaska	2 800 \$	
<i>Industrie</i>	Abitibi-Consolidated (St-Raymond)	800 \$	3 000 \$
	Domtar inc.	200 \$	
	Scierie Lemay (Cascades)	1 400 \$	
	Vexco inc.	600 \$	
<i>Propriétaire (ogc)</i>	Aménagement forestier coopératif de Wolfe	400 \$	4 400 \$
	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	1 400 \$	
	Société sylvicole Arthabaska-Drummond	2 600 \$	
<i>Propriétaire (spb)</i>	Syndicat des producteurs de bois du Centre Québec	3 000 \$	4 800 \$
	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	1 800 \$	
TOUS	TOUS	24 800 \$	24 800 \$

Soulignons aussi la participation non-monétaire des membres associés et des producteurs accrédités sur les comités de l'Agence pour un montant évalué à 600 \$.

3.3 LE PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence offre une assistance financière aux producteurs forestiers reconnus afin de réaliser des travaux forestiers de mise en valeur sur leur propriété. Pour être admissible au programme d'aide, tout producteur forestier doit être reconnu en vertu de la *Loi sur les forêts*. Ainsi, le producteur forestier doit posséder une superficie forestière d'au moins 4 hectares d'un seul tenant, dotée d'un plan d'aménagement forestier et s'enregistrer auprès d'un bureau d'enregistrement mandaté par le Ministre.

Dans le cadre du programme régulier, en 2005-2006, 2 243 439 \$ en aide financière ont été versés aux producteurs forestiers reconnus pour la réalisation de travaux de mise en valeur. Un total de 914 propriétaires ont bénéficié du programme pour une aide financière moyenne de 2 455 \$, tous travaux confondus.

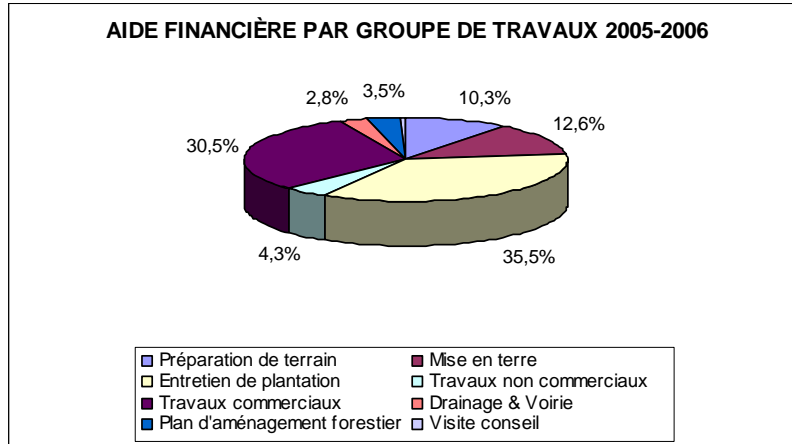
Suite à la baisse de la contribution financière provenant du gouvernement du Québec en 2004, le conseil d'administration a convenu de réduire significativement le niveau de reboisement. Ainsi, le nombre de plants mis en terre est passé de 1 287 123 en 2004 à 769 312 en 2005 pour une diminution de 40 %. Cette stratégie visait à assurer une protection adéquate des nouvelles plantations avec les moyens financiers dont dispose l'Agence. Par ailleurs, un effort particulier a permis de réaliser 773 ha en travaux commerciaux correspondant à 43 % de plus que l'année précédente.

QUANTITÉ PAR TRAITEMENT PROGRAMME RÉGULIER

TRAITEMENT	2004-2005	2005-2006
Préparation de terrain	286 ha	300 ha
Mise en terre	1 287 123 plants	769 312 plants
Entretien de plantation	961 ha	1 053 ha
Traitements non commerciaux	106 ha	106 ha
Traitements commerciaux	542 ha	773 ha
Drainage et voirie	66 km	53 km
Plan d'aménagement forestier	248 plans	362 plans
Visite-conseil	53 visites	86 visites

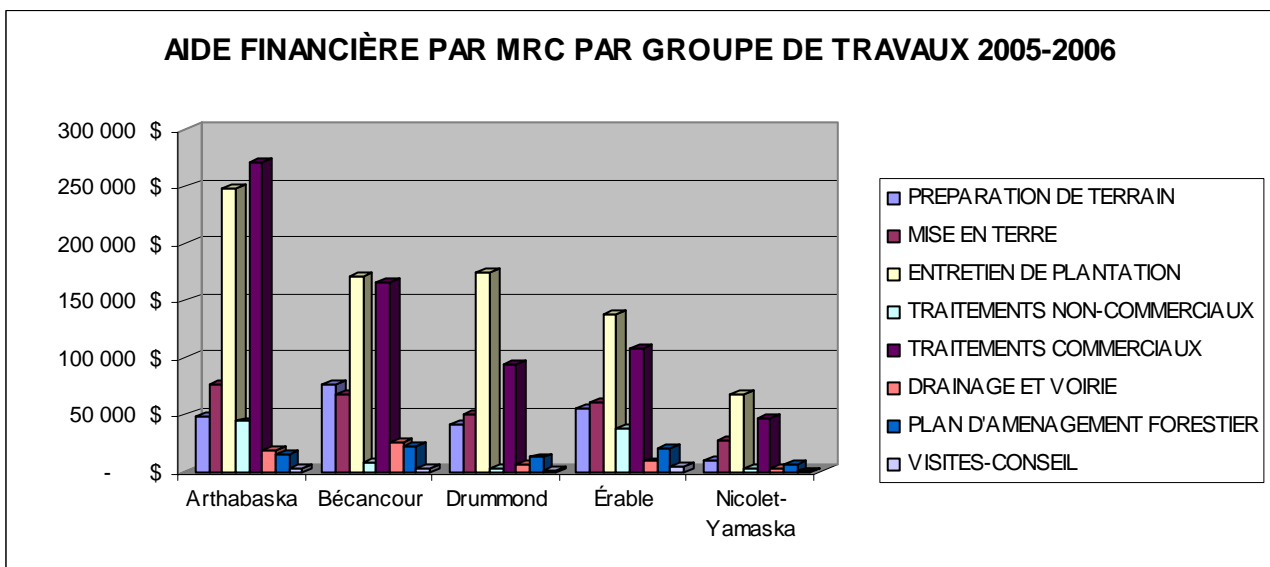
AIDE FINANCIÈRE PAR TRAITEMENT PROGRAMME RÉGULIER

TRAITEMENT	2004-2005		2005-2006	
Préparation de terrain	173 458 \$	8.7 %	230 223 \$	10,3 %
Mise en terre	453 191 \$	22.7 %	282 723 \$	12,6 %
Entretien de plantation	732 125 \$	36.6 %	797 595 \$	35,5 %
Traitements non commerciaux	91 719 \$	4.5 %	96 624 \$	4,3 %
Traitements commerciaux	411 747 \$	20.6 %	683 978 \$	30,5 %
Drainage et voirie	77 268 \$	3.9 %	63 696 \$	2,8 %
Plan d'aménagement forestier	53 335 \$	2.7 %	77 575 \$	3,5 %
Visite-conseil	6 825 \$	0.3 %	11 025 \$	0,5 %
TOTAL	1 999 668 \$	100 %	2 243 439 \$	100 %



AIDE FINANCIÈRE PAR MRC PROGRAMME RÉGULIER

MRC	2004-2005		2005-2006	
	Montant	%	Montant	%
Arthabaska	559 928 \$	28,0	723 558 \$	32,3 %
Bécancour	453 585 \$	22,7	538 063 \$	24,0 %
Drummond	434 913 \$	21,7	384 494 \$	17,1 %
Érable	439 234 \$	22,0	432 646 \$	19,3 %
Nicolet-Yamaska	112 008 \$	5,6	164 678 \$	7,3 %
TOTAL	1 999 668 \$	100 %	2 243 439 \$	100 %



3.4 LE PROGRAMME DE MESURES D'ATTÉNUATION À LA BAISSÉ DE POSSIBILITÉ FORESTIÈRE SUR FORÊT PUBLIQUE

Dans le cadre des mesures d'atténuation à la baisse de possibilité forestière en SEPM en forêt publique, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec a octroyé à l'Agence un montant de 50 000 \$ pour réaliser des éclaircies commerciales dans les plantations résineuses.

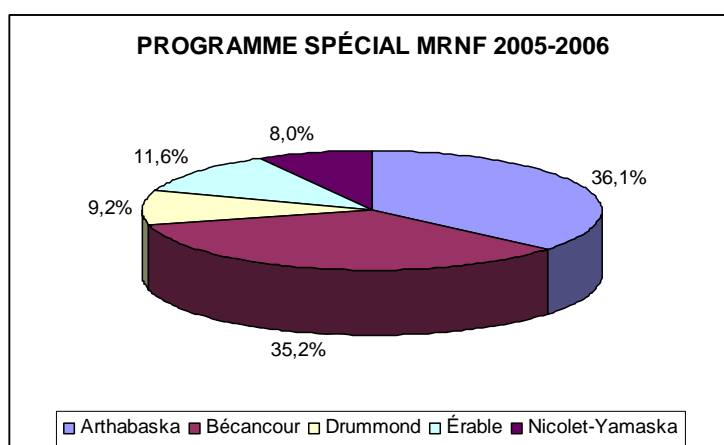
Ainsi, en 2005-2006, 50 044 \$ ont été versés aux producteurs forestiers reconnus pour la réalisation de ces types travaux d'éclaircies commerciales correspondant à 54,6 ha. Dix-neuf (19) propriétaires ont bénéficié de ce programme pour une aide financière moyenne de 2 634 \$ par propriétaire.

Les frais d'administration et de vérification opérationnelle de ce programme ont été entièrement assurés par l'Agence à même ses activités régulières. Cette décision de conseil d'administration a permis d'investir la totalité de la somme octroyée par le MRNF en activités sylvicoles sur le terrain.

Le tableau illustrant les montants et superficies par traitement se retrouve en annexe

PROGRAMME SPÉCIAL MRNF 2005-2006 ÉCLAIRCIE COMMERCIALE DANS LES PLANTATIONS RÉSINEUSES

MRC	QUANTITÉ	AIDE FINANCIÈRE	%
Arthabaska	14,7 ha	18 046 \$	36,1%
Bécancour	21,5 ha	17 601 \$	35,2 %
Drummond	6,0 ha	4 590 \$	9,2 %
Érable	7,2 ha	5 821 \$	11,6 %
Nicolet-Yamaska	5,2 ha	3 986 \$	8,0 %
TOTAL	54,6 ha	50 044 \$	100 %



3.5 LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

L'Agence assume la vérification opérationnelle pour l'ensemble des activités du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

La vérification opérationnelle des travaux exécutés dans le cadre du programme régulier s'est effectuée du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006, soit sur une période de 12 mois. Dans le cadre de leurs activités, les Agents de livraison ont présenté 1 569 prescriptions de travaux sylvicoles à l'Agence et 1 602 rapports d'exécution ont été fournis en annexe des réclamations de paiement pour fin de vérification opérationnelle.

Certains travaux présélectionnés ont fait l'objet d'une vérification avant traitement afin de mesurer les critères d'admissibilité au programme, lesquels sont impossibles à vérifier après traitement. Ainsi, l'Agence a vérifié 147 prescriptions sylvicoles représentant un échantillonnage de 9,4 % du total des prescriptions reçues. La sélection des travaux à visiter avant traitement a été faite aléatoirement et manuellement par l'Agence.

La vérification des travaux après traitement inclut toutes les activités du programme. Cette vérification permet de valider la conformité technique, qualitative et quantitative des travaux réalisés dans le cadre du programme de mise en valeur des forêts privées. Au cours de la période mentionnée précédemment, l'Agence a vérifié 218 rapports d'exécution pour un échantillonnage de vérification de 13,6 % des traitements représentant 21,8 % des sommes réclamées en aide financière. Les travaux visités ont été choisis aléatoirement et manuellement par l'Agence.

PROGRAMME RÉGULIER							
Type de travaux	Nbre traitements	Nbre vérifiés	% vérifiés	Valeur vérifiée	% valeur vérifiée	2005-2006 % Conformés	2004-2005 % Conformés
Préparation de terrain	118	18	15,3 %	62 943 \$	27,3 %	94,4 %	100 %
Mise en terre	202	29	14,4 %	53 824 \$	19,1 %	96,6 %	84,9 %
Entretien	360	46	12,8 %	150 150 \$	18,8 %	95,7 %	89,1 %
Traitements non commerciaux	25	6	24,0 %	18 275 \$	28,9 %	100 %	100 %
Traitements intermédiaires	18	3	16,7 %	6 431 \$	19,2 %	66,7 %	100 %
Traitements commerciaux	342	47	13,7 %	168 629 \$	24,7 %	87,2 %	76,4 %
Drainage, voirie	89	22	24,7 %	20 908 \$	32,8 %	86,4 %	88,9 %
Plan d'aménagement	362	35	9,7 %	7 375 \$	9,5 %	91,4 %	93,3 %
Visites-conseils	86	12	13,9 %	1 580 \$	14,3 %	91,7 %	100 %
Général	1 602	218	13,6 %	490 115 \$	21,8 %	91,7 %	88,7 %

Pour les travaux réalisés dans le cadre du programme spécial d'éclaircie commerciale dans les plantations résineuses du MRNF, l'Agence a vérifié 6 rapports d'exécution sur les 23 traitements réalisés représentant une vérification de 26 % des traitements et 35,6 % de la valeur des traitements réclamés.

PROGRAMME SPÉCIAL D'ÉCLAIRCIE COMMERCIALE DANS PLANTATIONS RÉSINEUSES DU MRNF						
Type de travaux	Nbre traitements	Nbre vérifiés	% vérifiés	Valeur vérifiée	% valeur vérifiée	2005-2006 % Conformés
Traitements commerciaux	23	6	26,1 %	17 806 \$	35,6 %	100 %

3.6 PROJETS D'AMÉNAGEMENT INNOVATEUR DES FORÊTS FEUILLUES

Le Ministre des Ressources naturelles et de la Faune a accordé en 2002-2003 à l'Agence forestière des Bois-Francs une aide financière ponctuelle de 150 000 \$ pour la réalisation de projets innovateurs en vue de développer une expertise technique et opérationnelle dans l'aménagement forestier des érablières rouges.

Ces projets réalisés par des agents de livraison et les propriétaires forestiers visent l'atteinte des objectifs du volet aménagement forestier du plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de l'Agence. Plus particulièrement, ces projets permettent à l'Agence de développer, avec la collaboration d'organismes reconnus dans le milieu, une expertise technique et opérationnelle dans l'aménagement forestier des érablières rouges.

Également ces projets permettent de réaliser des travaux innovateurs d'aménagement forestier dans l'atteinte de quatre grandes orientations identifiées dans le plan de protection et de mise en valeur de l'Agence forestière des Bois-Francs :

- ❑ Reconnaître et mettre en valeur les sites feuillus potentiels
- ❑ Appuyer le développement de l'acérico-sylviculture
- ❑ Favoriser les travaux qui procurent un rendement accru des forêts traitées et augmentent la qualité des tiges
- ❑ Revaloriser la régénération en essences adaptées aux potentiels

De ces orientations, ces projets répondent également à 5 objectifs identifiés dans le plan d'action du PPMV :

- Aménager quelques forêts âgées en structure inéquienne
- Mettre en valeur les sites feuillus potentiels
- Intensifier la sylviculture dans les peuplements naturels feuillus
- Optimiser la production de matières ligneuses dans les érablières
- Soutenir et intensifier le rendement régional en bois et accroître les efforts en aménagement forestier régional

Depuis 2002-2003, 126 346 \$ ont été investis pour la réalisation de ces projets spécifiques. Ce programme a permis à 23 propriétaires de bénéficier de ce type d'aménagement forestier innovateur.

Ce programme ponctuel prévoit un suivi des travaux 1, 3, 5 et 10 ans après leur exécution. Les deuxièmes suivis ont été réalisés au cours de la saison 2005-2006. Ainsi, le suivi de 77 parcelles-échantillons a été effectué cette année pour un montant total de 4 620 \$. La compilation des informations recueillies fera prochainement l'objet d'un rapport préliminaire.

3.7 LE TRANSFERT DES DONNÉES GÉOMATIQUES

Le transfert des données numériques par les agents de livraison à l'AFBF permet d'obtenir une base de données complète et à jour des travaux réalisés par le biais du Programme de mise en valeur des forêts privées. Une telle procédure permet aussi de fournir aux MRC et aux municipalités un outil indispensable à la protection des investissements. Elle facilite également le suivi des interventions forestières pour les agents de livraison et l'Agence. Pour le moment, les informations de base sont reliées aux polygones, soient les informations sur le traitement, la localisation (lot, rang, municipalité, canton, unité d'aménagement), le producteur et le conseiller forestier. L'intégration des données forestières rend l'exercice d'autant plus intéressant.

3.8 SUIVI DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Le ministre des Ressources naturelles et de Faune a convenu de repousser au 1^{er} avril 2008 le dépôt de la mise à jour du PPMV qui était prévu initialement pour le 1^{er} avril 2006. Faute de moyens financiers suffisants, l'Agence n'a pas amorcé la mise à jour du PPMV en 2005-2006. Toutefois, le conseil d'administration a convenu de réaliser en 2006-2007 une mise à jour des orientations du PPMV.

3.9 LE TRANSFERT DE CONNAISSANCE

En ce qui a trait au transfert de connaissance, l'année 2005-2006 fût semblable à 2004-2005. La baisse budgétaire subit en 2004-2005 avait entraîné une réduction importante des activités de formation. Les trois syndicats de producteurs de bois, mandataires de l'Agence, agissant sur le territoire du Centre-du-Québec, ont offert différentes formations en relation avec le domaine de la foresterie.

Malgré la baisse des investissements, les propriétaires sont de plus en plus sensibilisés à l'importance de la formation et de la connaissance afin d'améliorer la qualité de leur boisé, augmenter la rentabilité de leurs opérations forestières et faciliter leur travail en forêt. Le nombre de propriétaires s'étant montré intéressés à suivre des cours de formation, dans la dernière année, en démontre significativement leur intérêt et a créé une banque de noms pour des formations pour l'année qui vient.

La plupart des formations données par les syndicats l'ont été sous forme de cours théoriques et pratiques. Les producteurs ayant beaucoup plus de facilité à assimiler l'apprentissage théorique quand les exercices pratiques viennent compléter la session. Certains cours ont été plus populaires que d'autres; on pense entre autres aux activités sur les techniques de travail et l'entretien d'équipements forestiers. Ces cours touchent l'aspect sécuritaire; les équipements des participants étant vérifiés et inspectés afin de s'assurer qu'ils répondent aux normes de sécurité en vue d'éliminer les accidents. On remarque une forte demande pour ce genre de formations car elles s'avèrent très bénéfiques pour les propriétaires.

Cette année, c'est 118 propriétaires qui ont participé à 12 cours de formation.

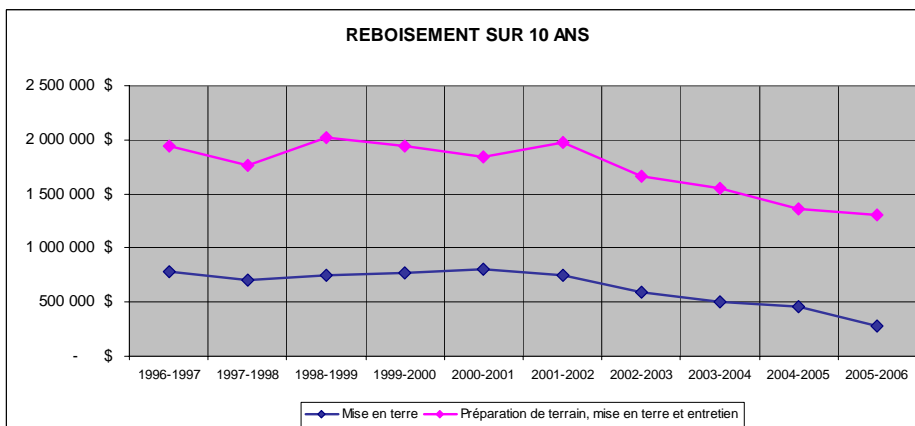
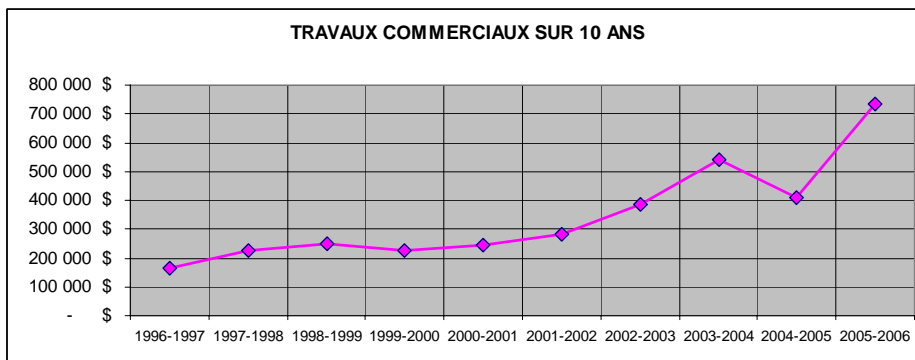
4. BREF BILAN DES 10 DERNIÈRES ANNÉES

Ayant été créée en 1996, l'Agence vient de compléter sa dixième année d'activités. Les premières années de ce nouveau partenariat public/privé ont grandement été consacrées à l'approvisionnement des organisations présentes au conseil d'administration. Depuis, on peut affirmer que l'Agence a acquis une bonne maturité et crédibilité auprès des partenaires et intervenants de la région du Centre-du-Québec et même au-delà. D'ailleurs, à ce sujet, le rapport sur la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique confirme que le partenariat que constituent les agences de mise en valeur est un acquis précieux qui doit être maintenu.

Au cours de cette décennie, l'Agence a administré plus de 28 millions de dollars dont près de 26 millions de dollars qui ont servi à la réalisation de travaux sylvicoles.

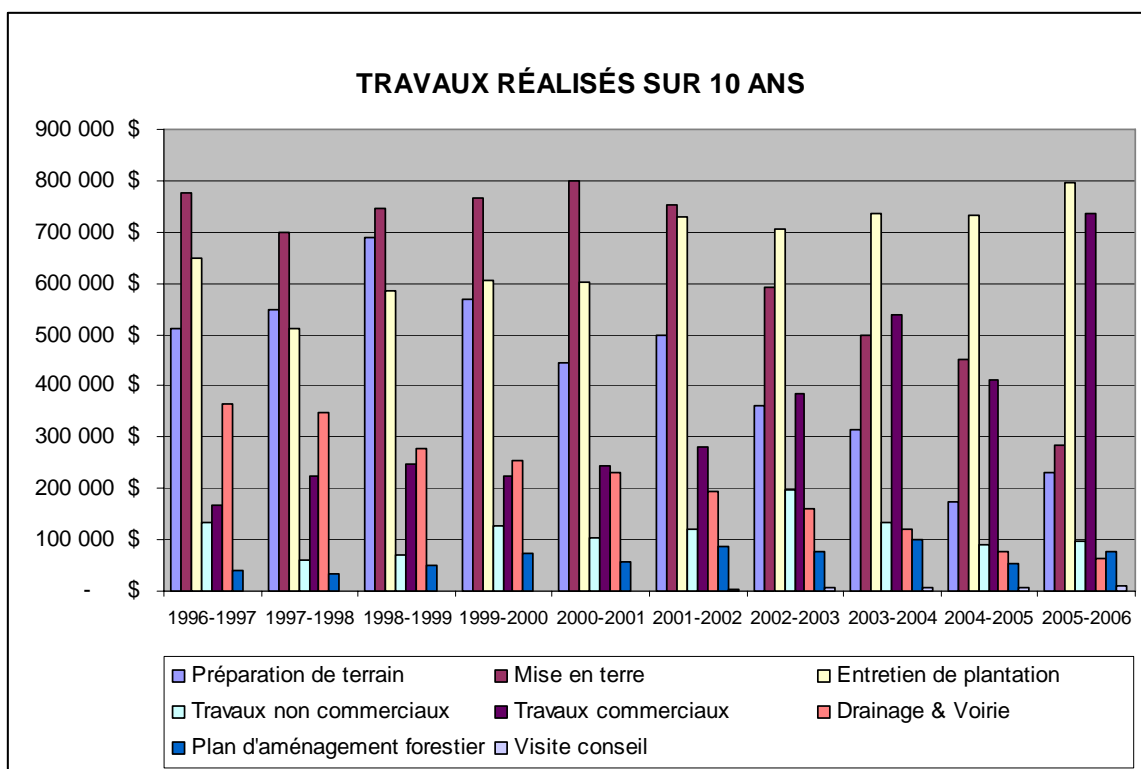
4.1 LE PROGRAMME RÉGULIER

Le fait saillant est sans doute l'élaboration du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV). Au coût de 348 000 \$, le PPMV a été presque entièrement réalisé à l'interne par l'Agence. Le PPMV a fortement influencé les activités sylvicoles effectuées sur le territoire après l'année 2001 soit au moment de son dépôt. En effet, une place plus importante a été confiée aux travaux commerciaux. À l'inverse, les travaux du groupe reboisement ont connu pour leur part une forte diminution.



Ainsi, la quantité de travaux commerciaux a sensiblement augmenté à partir de l'année 2001-2002 pour atteindre un sommet en 2005-2006 avec 620 ha. Au total, au cours des dix dernières années, plus de 4400 ha ont été traités en travaux commerciaux. Par ailleurs, le nombre de plants mise en terre a fortement diminué à partir de l'année 2002-2003, tel que le préconisait la stratégie découlant du PPMV. Depuis la création de l'Agence, au-delà de 21,7 M de plants ont été mis en terre correspondant à une superficie reboisée d'environ 8000 ha. De plus, à partir du 1^{er} avril 2001, l'Agence ne subventionne plus l'entretien des plantations au moyen des phytocides. Elle a donc dû revoir sa stratégie de reboisement et d'entretien mécanique des plantations dans le but d'assurer la protection de celles-ci en fonction des moyens financiers dont elle dispose.

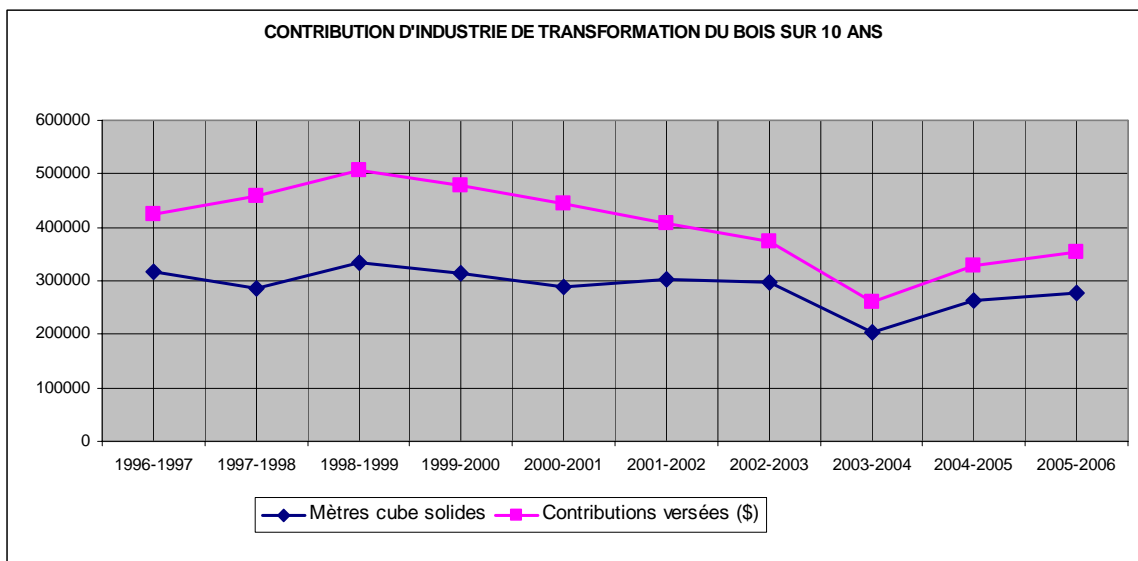
Dès sa création, l'Agence a pris en charge progressivement la vérification opérationnelle des travaux sylvicoles, qui était autrefois assumée par le ministère des Ressources naturelles de l'époque, sans toutefois obtenir de soutien financier pour réaliser cette tâche. Avec le transfert de la vérification du drainage forestier en 2003, l'Agence assume totalement, depuis ce temps, la vérification opérationnelle des travaux exécutés dans le cadre du programme régulier.



4.2 LES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

La contribution des industriels déterminée par les partenaires de la forêt privée avait été fixée à 1,45\$ du mètre cube solide provenant des forêts privées du 1^{er} avril 1996 au 14 mai 2001. Par la suite et jusqu'à ce jour, cette contribution a été réduite à 1,20\$ du mètre cube solide.

Ainsi, depuis la création de l'Agence, l'industrie a contribué pour plus de 4 M\$, représentant un volume de bois acheté provenant du territoire du Centre-du-Québec de plus de 2,8 Mm³s.



4.3 LE VERGLAS DE 1998

L'Agence forestière des Bois-Francs a aussi été très active suite à la tempête de verglas de janvier 1998. Dès l'annonce de cette catastrophe, avec la collaboration des partenaires, un service de conseils techniques et d'évaluation des dégâts pour le bénéfice des propriétaires de boisés a été mis sur pied.

Par les programmes d'aide qui ont découlé du verglas de 1998, plus de 3,3 M\$ ont été investis dans la région du Centre-du-Québec. Ainsi, près de 400 boisés affectés ont pu être évalués et les propriétaires conseillés. Aussi, une pochette d'information a été produite et envoyée à environ 5000 propriétaires de la région. Cette pochette informait les propriétaires sur les conséquences du verglas, la façon d'évaluer les dommages aux plantations, la mise en marché, les programmes et les intervenants pouvant leur livrer des conseils techniques.

En 1999, l'Agence a assuré la coordination et la livraison des programmes spéciaux d'assistance financière pour les propriétaires de boisés endommagés par cette catastrophe naturelle. Ces programmes avaient été mis sur pied conjointement par les Gouvernements provincial et fédéral. L'Agence avait aussi le mandat du paiement des activités réalisées et de s'assurer de la qualité des services rendus par une vérification opérationnelle.

Dans le cadre de ces programmes d'aide, de 1999 à 2002, près de 1,8 M\$ ont été investis pour assurer du soutien technique aux propriétaires de boisés affectés. De plus, pendant cette même période, au-delà de 1,5 M\$ ont servi à réaliser des travaux sylvicoles visant la remise en valeur des boisés touchés par la tempête de verglas.

5. PLAN D' ACTIONS 2006-2007

À la suite de l'adoption du plan de protection et de mise en valeur en 2001, l'Agence vient de réaliser la dernière année de son plan d'action d'une durée de 5 ans. Ce plan d'action déterminait les actions qui devaient être entreprises pour atteindre les objectifs visés dans le PPMV. Comme celui-ci est maintenant échu, le conseil d'administration de l'Agence a convenu de reconduire les éléments de la cinquième année du plan d'action en 2006-07. Les principaux éléments du plan d'action sont les suivants :

5.1 VOLET PROTECTION

Le déboisement pour fins agricoles ou autres a été problématique ces dernières années. Depuis mai 2003 les cinq MRC du Centre-du-Québec ont toutes un règlement de contrôle intérimaire sur l'abattage d'arbres. Les cinq règlements ont, à un niveau différent, des mesures qui protègent la ressource forestière et une protection des investissements dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées administré par l'Agence.

L'Agence suit de très près la mise à jour des RCI des MRC. La MRC de Drummond a procédé, au cours des derniers mois, à d'importantes modifications de son RCI. Les principaux changements visent notamment une plus grande autonomie des travaux sylvicoles effectués dans le cadre des programmes d'aide financière reconnus sur le territoire de cette MRC.

Les MRC d'Arthabaska et de Nicolet-Yamaska procèdent elles aussi la mise à jour de leur RCI respectif et l'Agence collabore étroitement avec elles.

5.2 VOLET AMÉNAGEMENT FORESTIER

Le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune a décidé de réduire sa participation financière de 13 % en 2004-2005. Le montant accordé à l'Agence est maintenant de 1 996 000 \$, soit une réduction de 299 000 \$ par rapport aux exercices antérieurs. Pour l'année 2005-2006 et 2006-2007 ce même montant a été reconduit. La programmation initialement prévue au PPMV et reconduite en 2006-2007 est la suivante :

ANNÉE 5 DU PPMV

TRAITEMENT	QUANTITÉ	MONTANT	%
Préparation de terrain	429 ha	360 235 \$	14.5
Mise en terre	1 486 375 plts	475 640 \$	19.0
Entretien	1 100 ha	726 000 \$	29.0
Traitements non commerciaux	275 ha	213 125 \$	8.5
Traitements commerciaux	800 ha	500 000 \$	20.0
Drainage, voirie	123 km	150 000 \$	6.0
Plan d'aménagement	500 paf	75 000 \$	3.0
TOTAL		2 500 000 \$	100 %

En fonction de l'enveloppe budgétaire 2006-2007, voici la programmation des travaux en vue de la prochaine saison :

PROGRAMMATION 2006 - 2007				
	Montant	Quantité		%
Préparation de terrain	282 000 \$	360	ha	
Mise en terre des plants	347 400 \$	0,9	Mplants	62%
Entretien de plantations	679 027 \$	880	ha	
Traitements non commerciaux	64 000 \$	70	ha	3%
Traitements intermédiaires	35 000 \$	37	ha	2%
Traitements commerciaux	575 000 \$	645	ha	27%
Drainage et voirie	65 000 \$	53	km	3%
Plans d'aménagement forestier	57 000 \$	250	unités	3%
Contacts avec les propriétaires	11 000 \$	80	unités	1%
TOTAL	2 115 427 \$			

Notez qu'une attention particulière a été portée aux travaux visant la récolte de bois, soit les traitements commerciaux. Cette décision du Conseil d'administration s'inscrit dans le cadre des mesures d'atténuation à la baisse de 20 % de la possibilité forestière sur forêt publique.

5.3 TRANSFERT DE CONNAISSANCES

Ce volet est une assise très importante pour assurer la protection et la mise en valeur des forêts privées de la région. Ce programme de formations aux propriétaires a comme objectif de vendre l'aménagement forestier et d'encourager les propriétaires à faire des travaux sylvicoles, et pas nécessairement avec de l'aide financière de l'Agence.

L'Agence a mandaté le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec pour assurer la programmation des activités de transfert de connaissances sur son territoire.

5.4 VOLET MULTIRESSOURCE

L'Agence maintient son objectif de réaliser des travaux multiressource. Les partenaires de l'Agence mettent beaucoup d'espoir sur les travaux forêt-faune et particulièrement auprès de la Fondation de la Faune du Québec avec son programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de Virginie (PAAR). L'Agence est toutefois toujours à la recherche de partenaires à levier économique.

Par ailleurs, l'Agence est grandement préoccupée par la présence de plus en plus importante de cerfs de Virginie sur son territoire. Une trop forte densité de cerfs par kilomètre carré compromet l'établissement d'une régénération adéquate en cèdre et pour bien des essences feuillues comme l'érable à sucre. À cet effet, l'Agence a convenu de demander la collaboration des organismes fauniques afin de trouver des solutions durables à la gestion du cerf de Virginie.

ANNEXE I LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON 2006-2007

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DE WOLFE

115, rue Principale
Ham-Nord (Québec) G0P 1A0
Tél. : (819) 344-2232 Téléc. : (819) 344-2235

Martin Larrivée, ing. f., dir. gén.
Martin Riopel, ing. f., dir. tech.
Courriel: afwolfe@login.net

LUC BOURNIVAL

5150, Lac Héroux
Saint-Boniface (Québec) G0X 2L0
Tél. : (819) 535-1490 Téléc. : (819) 535-1490

Luc Bournival, ing. f.
responsable tech.
Courriel: lbournival@infoteck.qc.ca

CAMBIUM AMÉNAGEMENT FORESTIER INC.

1217, ave Rodolphe-Forget
Québec (Québec) G1S 3Y6
Tél : (819) 471-7849

Steve Paris, ing. f., président
Courriel: steve.paris@videotron.ca

CONSEILLERS FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC.

5300, rue des Tournelles
Québec (Québec) G2J 1E4
Tél. : (418) 872-1773 Téléc. : (418) 872-6773

Claude Bergeron, ing. f., président
Charles Rhéaume, ing. f., resp. tech.
Courriel : cfrq@qc.aira.com

GROUPEMENT AGRO-FORESTIER LOTBINIÈRE-MÉGANTIC INC.

270, rue Saint-Pierre,
Sainte-Agathe (Québec) G0S 2A0
Tél. : (418) 599-2828 Téléc. : (418) 599-2856

Gaston Martineau, ing. f., dir. gén.
Courriel: lotmeg@gabskycom.com

GROUPEMENT FORESTIER NICOLET-YAMASKA INC.

9500, boul. du Parc industriel
Ville de Bécancour (Québec) G9H 3P2
Tél. : (819) 297-2384 Téléc. : (819) 297-2545

Réjean Benoit, ing.f., dir. gén.
Daniel Champoux, ing. f. resp.tech.
Courriel: gfnv@tlb.sympatico.ca

SOCIÉTÉ SYLVICOLE ARTHABASKA-DRUMMOND INC.

1000, 9e Rang Est
Saint-Albert-de-Warwick (Qué) J0A 1E0
Tél. : (819) 353-2361 Téléc. : (819) 353-2740

Jean Page, dir.gén.
Alexandre Labonté, ing. f. resp. tech.
Courriel: ssad@ssad.qc.ca

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

1940, rue des Pins
Nicolet (Québec) J3T 1Z9
Tél. : (819) 293-5838 Téléc. : (819) 293-6698

Ghislain Leblond, ing. f., dir. gén.
Mathieu Roberge, resp. tech.
Courriel: spbcq@centre-du-quebec.upa.qc.ca

ANNEXE II LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX SYLVICOLES 2005-2006

PROGRAMME RÉGULIER				
ACTIVITÉ	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	TOTAL
0501	PRÉPARATION COUVERTURE 2 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50%	211,89	hectares	194 854 \$
0504	PRÉPARATION COUVERTURE 1 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50%	6,1	hectares	4 179 \$
0511	SCARIFIAGE LÉGER	25,24	hectares	6 652 \$
0515	DÉBROUSSAILLEMNT PARTIEL POUR ENRICHISSEMENT À FORTE DENSITÉ	8,85	hectares	6 018 \$
0516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	37,69	hectares	15 000 \$
0517	PRÉPARATION COUVERTURE 1 M ET PLUS >25% <50%	8,4	hectares	2 808 \$
0520	LABOURAGE ET HERSAGE AGRICOLE (PLANTATIONS FEUILLUS)	2,07	hectares	714 \$
0626	PLANTATION MANUELLE RACINES NUES RÉSINEUX	1,7	1000 plants	493 \$
0628	PLANTATION MANUELLE PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	90,137	1000 plants	33 797 \$
0629	PLANTATION MANUELLE SPFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	19,251	1000 plants	7 604 \$
0631	ENRICHISSEMENT TROUÉES RÉCIP 200 À 299 CC RÉSINEUX ET FEUILLUS	4,18	1000 plants	2 268 \$
0632	PLANTATION MANUELLE RÉCIP 110 À 199 CC RÉSINEUX ET FEUILLUS	6,121	1000 plants	1 469 \$
0635	ENRICHISSEMENT TROUÉES PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	0,38	1000 plants	211 \$
0638	PLANTATION MANUELLE RÉCIP 300 CC ET + RÉSINEUX ET FEUILLUS	435,833	1000 plants	161 175 \$
0643	REGARNI DE PLANTATION PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	77,17	1000 plants	31 189 \$
0644	REGARNI DE PLANTATION RÉCIP 300 CC ET + RÉSINEUX ET FEUILLUS	106,902	1000 plants	42 335 \$
0645	REGARNI DE PLANTATION RÉCIP 110 À 199 CC RÉSINEUX ET FEUILLUS	1,169	1000 plants	245 \$
0646	REGARNI PLANTATION SPFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	3,11	1000 plants	1 306 \$
0695	TRANSPORT DE PLANTS NON SUBVENTIONNÉS DE TOUTES DIMENSIONS	23,359	1000 plants	631 \$
0754	DÉSHERBAGE MÉCANIQUE (FAUCHAGE)	8,5	hectares	3 103 \$
0755	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE PLUS DE 1 MÈTRE	487	hectares	340 107 \$
0757	TAILLE DE FORMATION ET ÉLAGAGE FEUILLUS 1,5 MÈTRES ET PLUS	2,1	hectares	1 260 \$
0759	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE MOINS DE 1 MÈTRE	420,98	hectares	380 491 \$
0784	PROTECTION CONTRE INSECTES, MALADIES ET ANIMAUX	3,4	hectares	1 785 \$
0785	APPLICATION DE RÉPULSIF OU INSECTICIDE	10,4	hectares	4 368 \$
0786	ÉLAGAGE PHYTOSANITAIRE DE PLANTATION DE PIN	1,8	hectares	945 \$
0787	CONTRÔLE DU CHARANÇON DU PIN PAR ÉTÉGE	9,3	hectares	4 883 \$
0788	INSTALLATION DE PROTECTEUR TEMPORAIRE OU PERMANENT	6,4	hectares	3 984 \$
0789	CONTRÔLE DE LA MALADIE DU ROND PAR BADIGEONNAGE DE SOUCHES	48,94	hectares	8 315 \$
0790	PAILLIS DÉGRADABLES	5,88	hectares	5 909 \$
0795	ÉCLAIRCIE PÉCOMMERCIALE RÉSINEUX DE PLANTATION	48,51	hectares	42 446 \$
0858	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE RÉGÉNÉRATION NATURELLE	11,4	hectares	7 946 \$
0861	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX (15000 TIGES/HA ET +)	17,756	hectares	17 765 \$
0862	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX (5000 À 14999 TIGES/HA)	19,3	hectares	16 883 \$
0863	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE	12,9	hectares	12 062 \$
0865	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE MÉLANGÉS	9,5	hectares	8 550 \$
0872	ÉCLAIRCIE INTERMÉDIAIRE RÉSINEUX	15,58	hectares	15 069 \$
0873	ÉCLAIRCIE INTERMÉDIAIRE FEUILLUS D'OMBRE	19,5	hectares	18 025 \$
0874	ÉCLAIRCIE INTERMÉDIAIRE FEUILLUS DE LUMIÈRE	0,44	hectares	326 \$
0961	ÉCLAIRCIE COMM. MART. FEUILLUS OMBRE DHP MOYEN 9,1 A 13 CM	2,3	hectares	2 818 \$
0962	ÉCLAIRCIE COMM. MART. FEUILLUS OMBRE DHP MOYEN DE 13,1 A 17	5,5	hectares	5 363 \$
0963	ÉCLAIRCIE COMM. MART. FEUILLUS OMBRE DHP MOYEN 17,1 CM ET +	16,75	hectares	12 600 \$
0964	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13,0 CM	206,241	hectares	252 138 \$
0965	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 13,1 À 17 CM	131,77	hectares	127 115 \$
0966	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN 17,1 CM ET +	127,43	hectares	96 799 \$
0968	COUPE DE SUCCESSION FEUILLUS DE LUMIÈRE	0,81	hectares	582 \$
0970	COUPE DE JARDINAGE AVEC MARTELAGE RÉSINEUX	18,15	hectares	15 015 \$
0971	COUPE DE JARDINAGE AVEC MARTELAGE FEUILLUS D'OMBRE	55,29	hectares	48 228 \$
0973	COUPE PROGRESSIVE D'ENSEMENCEMENT AVEC MARTELAGE RÉSINEUX	54,67	hectares	36 760 \$
0975	COUPE DE RÉCUPÉRATION	75,08	hectares	27 255 \$
0976	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE AVEC MARTELAGE FEUILLUS DE LUMIÈRE	12,43	hectares	9 447 \$
0977	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE SANS MARTELAGE RÉSINEUX	27,07	hectares	16 919 \$
0978	COUPE ACÉRIQUE-FORESTIER AVEC MARTELAGE	39,48	hectares	32 941 \$
1080	DRAINAGE EN TERRAIN DÉNUDÉ	28,487	kilomètres	32 678 \$
1081	DRAINAGE EN TERRAIN BOISÉ	10,605	kilomètres	14 534 \$
1082	VOIRIE FORESTIÈRE : CONSTRUCTION DE CHEMIN FORESTIER	12,688	kilomètres	15 576 \$
1083	VOIRIE FORESTIÈRE : AMÉLIORATION DE CHEMIN FORESTIER	1,203	kilomètres	908 \$
1122	PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE 4 À 50 HA	301	plans	56 650 \$
1123	PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE 51 À 100 HA	50	plans	15 905 \$
1124	PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE 101 À 250 HA	11	plans	5 020 \$
1225	PREMIÈRE VISITE CONSEIL - PRESCRIPTION DE TRAVAUX	40	visites	5 560 \$
1226	DEUXIÈME VISITE CONSEIL - RAPPORT D'EXÉCUTION DE TRAVAUX	46	visites	5 465 \$
TOTAL				2 243 439 \$

PROGRAMME SPÉCIAL MINISTÈRE RESSOURCES NATURELLES ET FAUNE				
ACTIVITÉ	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	TOTAL
0964	ÉCLAIRCIE COMM MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13,0 CM	16,722	hectares	20 484 \$
0965	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 13,1 À 17 CM	2,77	hectares	2 701 \$
0966	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN 17,1 CM ET +	35,11	hectares	26 859 \$
TOTAL				50 044 \$

PROJETS INNOVATEURS				
ACTIVITÉ	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	TOTAL
1320	SUIVI DES PARCELLES PERMANENTES	77	suivi	4 620 \$
TOTAL				4 620 \$

ANNEXE III LES ÉTATS FINANCIERS CLOS AU 31 MARS 2006

AGENCE FORESTIÈRE DES
BOIS-FRANCS

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2006



Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, snc



Agence Forestière des Bois-Francs

227, rue Notre-Dame Est

Victoriaville (Québec) G6P 4A2

Téléphone : (819) 752-4951 Télécopieur : (819) 751-9947

Courriel : afb@afb.qc.ca

Site Web : www.afb.qc.ca